

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 159 | 3-9 juillet 2023

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins trois personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

7 juillet : Les autorités n'ont pas autorisé l'homme politique kurde emprisonné Doğan Erbaş à assister aux funérailles de sa mère.

PRIVATION ARBITRAIRE DE LA VIE

4 juillet : La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé que la Turquie avait violé le droit à la vie en ne menant pas d'enquête effective sur la mort de Muharrem Ali Al en 2013 alors qu'il effectuait son service militaire obligatoire.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des

derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

3 juillet : Le bureau du gouverneur d'Antalya a interdit les événements de la semaine de la fierté qui devaient avoir lieu entre le 3 et le 9 juillet.

6 juillet : Un tribunal de Van a prononcé une peine de huit mois de prison avec sursis contre un homme du nom de Bedir Yamaç qui avait été arrêté lors d'une manifestation en 2018, tout en acquittant 14 autres personnes qui avaient été jugées dans la même affaire.

6 juillet : Le bureau du gouverneur du district d'Istanbul a interdit un concert donné par Grup Yorum, un groupe de musique de gauche, sans fournir de justification.

7 juillet : Le bureau du gouverneur de Hakkari a émis une interdiction de tous les rassemblements en plein air pour une période de 15 jours.

8 juillet : La police d'Istanbul est intervenue dans une manifestation contre les personnes détenues en garde à vue dans les années 1990, détenant brièvement 30 personnes.

8 juillet : Le bureau du gouverneur d'Adana a émis une interdiction de tous les rassemblements en plein air pour une période de trois jours.

9 juillet : La police d'Adana est intervenue lors d'une manifestation de fierté, arrêtant 18 personnes. Un député du Parti de la gauche verte (YSP) a été physiquement agressé lors de l'intervention.

9 juillet : La police de Şanlıurfa est intervenue lors d'une manifestation contre les coupures de courant, arrêtant 20 personnes.

9 juillet : La police d'Eskişehir est intervenue lors d'une marche des fiertés, arrêtant 18 personnes.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

4 juillet : Un tribunal d'Ankara a prononcé une peine de 10 mois de prison avec sursis contre le poète Ahmet Telli pour diffusion de propagande terroriste en raison de sa participation à un communiqué de presse en 2017.

4 juillet : La police de Diyarbakır a arrêté le journaliste Kadir Bayram.

4 juillet : Les procureurs de Van ont ouvert une enquête sur le journaliste local Siddık Güler pour désinformation en raison de ses reportages sur un incident présumé de violence physique dans un bâtiment gouvernemental de la province. Güler a été convoqué par la police pour un interrogatoire dans le cadre de l'enquête.

5 juillet : Un témoin secret témoignant dans le procès de 11 journalistes kurdes a admis qu'ils travaillaient pour les médias kurdes au nom des autorités. Dans les poursuites à motivation politique contre les détracteurs du gouvernement, les tribunaux turcs s'appuient régulièrement sur des témoignages secrets comme preuves des liens présumés des accusés avec le terrorisme.

6 juillet : Le Conseil suprême de la radio et de la télévision (RTÜK), l'organisme de réglementation de la radiodiffusion, a imposé une amende et une interdiction de diffusion de sept jours à la station de télévision TELE1 pour les propos du journaliste Merdan Yanardağ à l'antenne. Yanardağ lui-même avait déjà été arrêté en raison de ses commentaires sur l'isolement imposé à Abdullah Öcalan, le dirigeant emprisonné du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), interdit.

7 juillet : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter les journalistes Hazal Ocak, Olcay Büyüktaş Akça et İpek Özbey qui ont été jugés pour un reportage sur la construction prétendument illégale d'un assistant présidentiel sur un terrain de fondation.

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

4 juillet : Un tribunal de Siirt a condamné Vetha Aydın Yüksel, membre de l'Association des droits de l'homme (İHD), à six ans et trois mois de prison pour des accusations liées au terrorisme, en raison de sa défense des droits humains.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

5 juillet : Un témoin secret témoignant dans le procès de 11 journalistes kurdes a admis qu'ils travaillaient pour les médias kurdes au nom des autorités. Dans les poursuites à motivation politique contre les détracteurs du gouvernement, les tribunaux turcs s'appuient régulièrement sur des témoignages secrets comme preuves des liens présumés des accusés avec le terrorisme.

5 juillet : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter huit avocats jugés pour des accusations liées au terrorisme pour leurs rencontres avec Abdullah Öcalan, le chef emprisonné du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

MINORITÉ KURDE

7 juillet : Les autorités n'ont pas autorisé l'homme politique kurde emprisonné Doğan Erbaş à assister aux funérailles de sa mère.

7 juillet : Une administration pénitentiaire d'Ankara n'a pas livré les livres en langue kurde qui avaient été envoyés au détenu Ozan Alpkaya au motif qu'ils n'étaient pas en mesure d'examiner les livres qui ne sont pas en turc. L'administration pénitentiaire a déclaré que le détenu devait demander un traducteur et payer les frais.

CONDITIONS CARCÉRALES

4 juillet : Le député de l'opposition Ömer Faruk Gergerlioğlu a rapporté qu'un total de 26 détenus sont morts dans les prisons turques au cours des six premiers mois de 2023. Gergerlioğlu a déclaré que 15 des détenus sont morts dans des circonstances suspectes.

5 juillet : Des rapports indiquent qu'une prison d'Adana n'approvisionne pas régulièrement les détenus en eau.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

3 juillet : La Turquie annonce avoir secouru 95 migrants de trois bateaux surchargés en mer Egée, accusant la Grèce de repousser les canots pneumatiques de ses côtes.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

6 juillet : Des gendarmes de Tokat ont agressé physiquement une personne du nom d'Osman Kale pendant sa détention et ont détruit le téléphone d'une autre personne qui filmait l'incident. Des rapports ont également indiqué qu'un hôpital local a refusé de délivrer un rapport médical documentant les blessures de Kale.

7 juillet : Les gardiens d'une prison pour femmes à Diyarbakır ont endommagé et confisqué des objets personnels de détenues lors de perquisitions dans les salles et de fouilles à nu de détenues qui ont été référées à l'hôpital. Des rapports ont également indiqué que l'administration pénitentiaire forçait les détenus à se rendre à l'hôpital menottés.

9 juillet : La police d'Adana a agressé physiquement le député du Parti de la gauche verte (YSP), Perihan Koca, lors d'une intervention lors d'un événement de fierté.

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

5 juillet : Emsal Koç, un ressortissant turc porté disparu au Tadjikistan le 2 juin, refait surface en garde à vue en Turquie. Des rapports indiquent que Koç a été extrajudiciairement renvoyé en Turquie et a été arrêté à son arrivée en raison de ses liens présumés avec le mouvement Gülen.

DROITS DES FEMMES

4 juillet : Des rapports ont révélé que des hommes ont tué 136 femmes en Turquie au cours du premier semestre de l'année, tandis que 114 sont mortes dans des circonstances suspectes.